

SEANCE DU 09 AVRIL 2014

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, Mme MAYOUSSIER, M. REVEL, Mme CALLY, M. CORDIER, Mme VENET, M. PETIT, Mme FOURNIER-BERGERON, M. PETITJEAN, Mme MICHAUD, M. CURT, Mme CHANET, M. ECOCHARD

Secrétaire de séance : Madame RAYNAUD Danièle

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 28 mars 2014 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME :

Déclaration préalable

- Mr BLANCHET Éric / 12 Domaine des Granges : construction d'une piscine

DELIBERATIONS :

Annulation de la subvention prévue au BP 2014 au restaurant scolaire de Servas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le restaurant scolaire est géré, depuis septembre 2013, par l'association LES P'TITES FOURCHETTES.

Afin de faciliter la comptabilité de cette association, il a été décidé une facturation trimestrielle des repas dus par la commune et le paiement attaché.

Une subvention de 3 500.00 € a été prévue au budget primitif 2014 au profit de l'association RESTAURANT SCOLAIRE, faisant double emploi avec le règlement des factures cité ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- L'annulation de la subvention prévue au budget primitif 2014 au profit du RESTAURANT SCOLAIRE DE SERVAS, d'un montant de 3 500.00 € sur le compte 6574,
- Le règlement trimestriel des factures présentées par LES P'TITES FOURCHETTES, sur le compte 6574.

Membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe à 6 le nombre des membres du Conseil d'Administration élus en son sein.

Après élection à bulletins secrets sont élus :

- Huguette CALLY
- Marie-Thérèse VENET
- Jean-Pierre PETIT
- Nathalie FOURNIER-BERGERON
- Danièle RAYNAUD
- Ludovic CURT

Création d'une commission des marchés passés selon la procédure adaptée (MAPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006,

Vu le décret n° 2008-1334 du 17 décembre 2008,

Vu les décrets n° 2008-1355 et 2008-1356 du 19 décembre 2008,

Par délibération du 28 mars 2014, délégation a été consentie à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal dans un certain nombre de compétences, et notamment dans le domaine de la commande publique.

Toutefois, Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission qui s'intitulerait " MAPA " (Commission des marchés publics passés selon la procédure adaptée).

Cette commission serait dotée des attributions suivantes :

- Avis relatif à l'admission des candidatures et au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, avec proposition de classement,
- Proposition de déclaration sans suite de la consultation,
- Proposition de déclaration de la consultation infructueuse,
- Demande de compléments d'information,
- Demande de renégociations des offres,

Toutefois, Mr le Maire expose que seul un achat urgent, au sens du Code des Marchés Publics, pourra être réalisé sans réunir cet organe.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il propose que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres élue au cours de la séance du conseil municipal du 09 avril 2014, à savoir :

- Mr GAVILLON, Président
- Yves REVEL, Jean-Pierre PETIT, Jean-Claude ECOCHARD : membres titulaires
- Laurence CHANET, Isabelle MICHAUD membres suppléants.

Il propose également d'associer, de manière ponctuelle et avec voix consultative, des personnalités désignées en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Toutefois, afin de ne pas alourdir les procédures, il est précisé que la règle du quorum ne s'appliquerait pas. En revanche, les règles de convocation sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres.

M le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

- DECIDE de la création d'une commission " MAPA " (commission des marchés publics passés en procédure adaptée)
- ACCEPTE sa composition telle que décrite ci-dessus
- PRECISE que les règles de quorum ne sont pas applicables tandis que les règles de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres,
- CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délégués au Comité Syndical du Syndicat d'Adduction d'Eau Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués au Comité Syndical du Syndicat d'Adduction d'eau Veyle Reyssouze Vieux Jonc.

Après vote à bulletins secrets au premier tour de scrutin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés délégués :

- titulaires : Marie-Thérèse VENET, Christèle MAYOUSSIER
- suppléants : Isabelle MICHAUD, Jean-Claude ECOCHARD

Délégués à la Petite Unité de Vie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués à la Petite Unité de Vie.

Après vote à bulletins secrets au premier tour de scrutin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés délégués :

- titulaire : Christèle MAYOUSSIER
- suppléant : Evelyne BONOD

Délégués aux Affaires Militaires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués aux affaires militaires.

Après vote à bulletins secrets au premier tour de scrutin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé délégué Monsieur Olivier PETITJEAN

Délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E.communication du département de l'Ain

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués au Comité Syndical du Syndicat intercommunal d'électricité et de e.communication du Département de l'Ain.

Après vote à bulletins secrets au premier tour de scrutin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés délégués :

- titulaire : Serge GUERIN
- suppléant : Ludovic CURT

Délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte Veyle Vivante

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Après vote à bulletins secrets au premier tour de scrutin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés délégués :

- titulaire : Jean-Pierre PETIT
- suppléant : Frédéric CORDIER

Commission d'Appels d'Offres

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

Monsieur GAVILLON Gérard, Maire, est président de droit de la commission d'appel d'offre.

Après scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sont élus :

- élus titulaires : Yves REVEL, Jean-Pierre PETIT, Jean-Claude ECOCHARD
- élus suppléants : Laurence CHANET, Isabelle MICHAUD

De plus cette commission est composée de :

- Monsieur le Directeur Départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ou de son représentant,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Commission Fleurissement

Monsieur le Maire délègue la présidence de cette commission à Madame Marie-Thérèse VENET. Elle sera suppléée par :

- Jean-Pierre PETIT
- Danièle RAYNAUD
- Huguette CALLY
- Laurence CHANET

Indemnités Maire et Adjoint

Compte tenu de la population actuelle, 1201 habitants, chiffre officiel donné par l'INSEE, les indemnités des élus, doivent être calculées selon la strate démographique 1000 à 3500 habitants. Monsieur le Maire détaille le nouveau calcul et propose à dater du 28 mars 2014 les taux suivants :

- Indemnité du maire : 32 % de l'indice 1015
- Indemnité au premier adjoint : 14 % de l'indice 1015
- Indemnité aux deuxième, troisième et quatrième adjoints : 8.5 % de l'indice 1015
- Indemnité du conseiller municipal délégué : 3 % de l'indice 1015

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux taux et le versement trimestriel des nouvelles indemnités sera effectif à dater du 28 mars 2014.

Achat propriété DIFFUS AGRI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en vente de la propriété appartenant à DIFFUS'AGRI, située 5 chemin de Longchamp, 01960 SERVAS

Compte tenu du manque de place dans les bâtiments communaux pour le stockage et le remisage du matériel, ce tènement composé :

- d'une maison d'habitation
- d'un ensemble commercial magasin et entrepôt
- d'un terrain, avec des cuves à fioul enterrées, cadastré :
 - B425 d'une contenance 264 m²
 - C584 d'une contenance de 1089 m²

Pourrait pallier à l'exiguïté actuelle des entrepôts des services techniques.

D'autre part, l'excédent de surface pourrait être concédé, par bail, à des commerçants et artisans à la recherche de locaux adaptés à leur activité. Plusieurs demandes sont à l'étude.

L'avis de France Domaine a été demandé et nous sommes en attente de l'estimation.

L'ensemble des diagnostics indispensables à la vente seront réalisés par le vendeur ainsi que la neutralisation des cuves à fioul.

Après avoir pris connaissance du dossier, de l'estimation de France Domaines et délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature d'un compromis de vente avec DIFFUS'AGRI, pour l'ensemble immobilier cité ci-dessus, sis 5 chemin de Longchamp, pour un montant de 500.000 € avec les clauses suspensives suivantes :

- résultats des diagnostics obligatoires,
- neutralisation réalisée des cuves à fioul,
- obtention du financement.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette transaction et signer les pièces afférentes.

COMPTE RENDUS :

Gérard GAVILLON :

- Inauguration du nouveau panneau du centre périscolaire, le samedi 19 avril 2014 à 10h30

Danièle RAYNAUD :

- Journée nettoyage de printemps, le samedi 26 avril 2014 à 10h

Yves REVEL :

- Validation du devis de PROD'ALU pour le changement de la porte de la salle sportive pour un montant de 3346,80 euros

Marie-Thérèse VENET

- Déplacement de la boîte aux lettres de la poste à Lalleyriat
- Arrivée d'un nouvel agriculteur sur Lalleyriat
- Graines de l'Ain, félicitations à toute l'équipe du centre périscolaire qui est arrivée 10^{ème} dans leur catégorie.
- Une demande de récupérateur d'eau pour ALFA 3A

Frédéric CORDIER

- Election du conseil municipal d'enfant : vendredi 23 mai 2014 de 17 à 18h
- Les classes de CE2, CM1 et CM2 participeront au vote.

Affiché le 15 avril 2014